

100 % libres
...100 % vous !



Chacun d'entre nous, à titre **individuel** ou à titre **collectif** au sein de l'organisation, détient une **responsabilité** pour limiter les effets négatifs de son activité sur l'environnement et préserver les ressources de la planète. C'est pourquoi la CFE Énergies a souhaité **amplifier la dynamique collective d'écoresponsabilité** dans son activité quotidienne syndicale, en particulier dans les domaines des **achats**, de la **mobilité**, de la **gestion des ressources** et des **déchets**.

Retrouvez la charte écoresponsable de la CFE Énergies sur [notre site](#) ou en flashant le QR Code



Charte écoresponsable de la Fédération CFE Énergies

L'objectif fixé par l'Accord de Paris (COP21) est d'émettre moins de deux tonnes de CO₂ par an et par personne, l'équivalent d'une diminution de près de 80 %, pour ne pas dépasser un réchauffement de + 2°C en 2100. Cette charte a pour ambition de participer à cet objectif grâce à des pratiques visant à atténuer l'impact négatif de nos activités sur l'environnement et à préserver les ressources et in fine, à préserver la biodiversité.

Par cette charte, nous souhaitons **favoriser la mise en œuvre d'initiatives** pour promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Nos engagements s'articulent autour de trois objectifs généraux :

- ✿ Contribuer à **préserver l'environnement** par des actions concrètes
- ✿ Mettre en place une **démarche pro-active** au sein de notre organisation intégrant les impacts environnementaux dans les critères de décision, dans toutes les activités des militantes et militants de la CFE Énergies
- ✿ **Mobiliser et informer** sur des pratiques vertueuses



01. Favoriser une politique d'achats raisonnée et responsable

- ✗ Adapter les **quantités de biens nécessaires** aux besoins réels et **indispensables** à l'activité, appliquer la notion de « *juste besoin* » selon les objectifs à atteindre
- ✗ Encourager une **consommation responsable** et **durable** (éviter le gaspillage, utiliser des alternatives au plastique, favoriser l'usage de matériaux éco-responsables, recycler, réutiliser, réparer...)
- ✗ Favoriser autant que possible les **circuits courts** et utiliser des produits bio-sourcés et géo-sourcés
- ✗ Promouvoir le choix de prestataires utilisant des **produits labellisés** reconnus officiellement et **éco-responsables**
- ✗ Favoriser des **productions françaises**, a minima européennes
- ✗ S'orienter vers des partenaires en fonction de leurs **valeurs** vis-à-vis du respect des personnes et de la qualité de leurs services
- ✗ Favoriser le recours à l'**économie sociale et solidaire** pour le choix des prestations notamment par le recours aux ESAT et EA¹

02. Encourager une mobilité durable écoresponsable

Si nous privilégions les rencontres physiques avec les adhérents et les salariés, pour autant, nous nous engageons à :

-  Évaluer l'**équilibre temps/efficacité** d'une réunion et le choix du mode de transport
-  Utiliser des modes de déplacement plus **sobres**
-  Promouvoir le **co-voiturage** et les transports en **commun**
-  S'orienter vers des mobilités **bas-carbone**
-  **Privilégier le train** à l'avion sauf en cas de désoptimisation

03. Contribuer à une économie circulaire

- ✗ Lutter contre le **gaspillage alimentaire** en réduisant le volume de déchets et en ajustant les commandes
- ✗ Réduire la **production de déchets** en privilégiant du matériel réutilisable et recyclable (bureau, réunions, formations...)
- ✗ Respecter les consignes relatives au **tri des déchets** et inciter à développer cette pratique
- ✗ Viser la qualité des données et la **sobriété numérique** en cohérence avec la politique SI de la Fédération et la charte d'utilisation de la messagerie

04. Sensibiliser et former militantes et militants aux enjeux environnementaux

- ✗ Mettre à disposition un module de **sensibilisation** générale, utilisable par les militants et les adhérents qui le souhaitent
- ✗ **Former** et animer les membres de la filière CSE à leurs nouvelles **prérogatives environnementales**
- ✗ Favoriser le partage des **bonnes pratiques**

*Charte adoptée par le Conseil national de la CFE Énergies
le 14 juin 2022.*



¹Établissements ou Services d'Aide par le travail, Entreprises Adaptées